

PARTE TERZA

AVVISI DI CONCORSI

ERRATA CORRIGE.

Comunità Montana Monte Cervino.

Estratto del bando di concorso unico pubblico, per titoli ed esami, per l'assunzione a tempo indeterminato di n. 1 Funzionario – Categoria D posizione D – a 36 ore settimanali. (Pubblicato sul B.U. n. 53 del 30 dicembre 2008).

IL SEGRETARIO GENERALE

rende noto

che la parte in lingua francese dell'estratto del bando di concorso unico pubblico, per titoli ed esami, per l'assunzione a tempo indeterminato di n. 1 Funzionario – Categoria D Posizione D – a 36 ore settimanali, indetto dalla Comunità Montana Monte Cervino e pubblicato sul Bollettino Ufficiale della Regione Autonoma Valle d'Aosta n. 53 del 30 dicembre 2008, deve essere integrata come segue:

Dopo:

Titres d'études requis : le candidat doit être titulaire d'une licence spécialisée relevant des classes 3/S, 4/S, 28/S, 38/S et 54/S exigées aux termes du décret du Ministère de l'université et de la recherche scientifique et technologique n. 509 du 3 novembre 1999 modifié. Pour ce qui est des candidats titulaires d'une maîtrise (ancienne organisation pédagogique), il est fait référence aux dispositions de l'art. 2 du décret interministériel di 5 mai 2004, modifié et complété, relatif à l'équivalence des maîtrises (ancienne organisation pédagogique) avec les nouvelles classes des licences spécialisées (LS) aux fin de la participation aux concours de la fonction publique.

Inserire:

Titres supplémentaires : les candidats doivent être titulaires du certificat d'aptitude à l'exercice de la profession (exclusivement section A)

Resta invariata la scadenza per la presentazione delle domande: entro il 29 gennaio 2009.

Châtillon, 7 gennaio 2009.

Il Segretario Generale
DEMARIE

N.D.R.: La traduzione del presente atto è stata redatta a cura dell'inserzionista.

N. 9

TROISIÈME PARTIE

AVIS DE CONCOURS

ERRATA.

Communauté de montagne Mont Cervin.

Extrait de l'avis de concours unique externe, sur titres et épreuves pour le recrutement, sous contrat à durée indéterminée, d'un Fonctionnaire – Catégorie D position D pour 36 heures hebdomadaires. (Publié au B.O. n° 53 du 30 décembre 2008).

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

donne avis

que la partie en langue française de l'extrait de l'avis de concours unique externe, sur titres et épreuves pour le recrutement, sous contrat à durée indéterminée, d'un Fonctionnaire – Catégorie D position D pour 36 heures hebdomadaires, lancé par la Communauté de Montagne Mont Cervin et publié sur le Bulletin Officiel de la Région Autonome Vallée d'Aoste n° 53 du 30 décembre 2008, doit être complétée avec la phrase suivante :

Après :

Titres d'études requis: le candidat doit être titulaire d'une licence spécialisée relevant des classes 3/S, 4/S, 28/S, 38/S et 54/S exigées aux termes du décret du Ministère de l'université et de la recherche scientifique et technologique n. 509 du 3 novembre 1999 modifié. Pour ce qui est des candidats titulaires d'une maîtrise (ancienne organisation pédagogique), il est fait référence aux dispositions de l'art. 2 du décret interministériel di 5 mai 2004, modifié et complété, relatif à l'équivalence des maîtrises (ancienne organisation pédagogique) avec les nouvelles classes des licences spécialisées (LS) aux fin de la participation aux concours de la fonction publique.

Ajouter :

Titres supplémentaires : les candidats doivent être titulaires du certificat d'aptitude à l'exercice de la profession (exclusivement section A)

Il ne va pas changer le délai de présentation des dossiers de candidature: avant le 29 janvier 2009.

Fait à Châtillon, le 7 janvier 2009.

Le secrétaire général,
Ernesto DEMARIE

N.D.R.: Le présent acte a été traduit par les soins de l'annonceur.

N° 9

Comune di LA THUILE.

Esito di concorso pubblico.

Ai sensi della normativa vigente, si rende noto che, in relazione al concorso pubblico, per titoli ed esami, per l'assunzione a tempo indeterminato di un «Capo Area tecnica manutentiva ed autista – Categoria B, Posizione B3 del comparto unico regionale», si è formata la graduatoria definitiva seguente:

Nominativo	Punteggio
MORANO Tiziano	37,9
PASCAL Mathieu	37,6

Il Segretario comunale
CHIARELLA

N.D.R.: La traduzione del presente atto è stata redatta a cura dell'inserzionista.

N. 10

ANNUNZI LEGALI

Comune di GABY – Regione Autonoma Valle d'Aosta – Loc. Chef-Lieu, 24 – 11020 GABY (AO) – tel. n. 0125.34.59.32 – fax n. 0125.34.50.78 – posta elettronica: info@comune.gaby.ao.it.

Esito di gara a procedura aperta per l'affidamento di lavori mediante offerta economicamente più vantaggiosa.

Oggetto appalto e luogo di esecuzione: Lavori di ristrutturazione e ampliamento della microcomunità per anziani in località Palatz nel comune di GABY. CIG: 0179991544

Importo a base d'asta: Euro 1.968.490,85;

Categoria prevalente: OG1 – Euro 1.467.040,87;

Opere scorparabili: OS28 Euro 246.961,78 – OS30 Euro 254.488,20;

Gestione gara d'appalto: Ufficio tecnico convenzionato della Comunità Montana Walser – località Capoluogo, 27 – 11020 ISSIME (AO) – Responsabile Arch. Maurizio COSLOVICH;

Criterio di aggiudicazione: offerta economicamente più vantaggiosa.

Imprese partecipanti: n. 6

Commune de LA THUILE.

Concours externe – Résultats.

Aux termes des dispositions en vigueur, avis est donné du fait pour ce qui est du concours externe, sur titres et épreuves, en vue du recrutement à temps plein (36 heures hebdomadaires) sous contrat à durée indéterminée d'un « Chef aire technique – de l'entretien et chauffeur, Catégorie B, Position B3 du Statut Unique Régional » la liste définitive est établie comme suit :

Prénom et nom	Points
MORANO Tiziano	37,9
PASCAL Mathieu	37,6

Le secrétaire communal,
Antonio CHIARELLA

N.D.R.: Le présent acte a été traduit par les soins de l'annonceur.

N° 10

ANNONCES LÉGALES

Commune de GABY – Région autonome Vallée d'Aoste – 24, chef-lieu – 11020 GABY – Tél. : 01 25 34 59 32 – Fax : 01 25 34 50 78 – Courriel : info@comune.gaby.ao.it.

Résultat de l'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution de travaux selon le critère de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Objet du marché et lieu d'exécution : travaux de remise en état et d'agrandissement de la micro-communauté pour personnes âgées, à Palatz, dans la commune de GABY. CIG : 0179991544.

Mise à prix : 1 968 490,85 euros.

Catégorie principale : OG1 – 1 467 040,87 euros.

Travaux séparables : OS28 – 246 961,78 euros – OS30 – 254 488,20 euros.

Gestion du marché : Bureau technique de la Communauté de montagne Walser – 27, Chef-lieu – 11020 ISSIME. Responsable : M. Maurizio COSLOVICH, architecte.

Critère d'attribution du marché : offre économiquement la plus avantageuse.

Soumissionnaires : 6.

Aggiudicazione definitiva: Determina n. 59 del 19.09.2008

Importo di aggiudicazione: € 1.766.894,04 al netto dell'IVA.

Impresa aggiudicataria: A.T.I: LAZIER Dino & C. s.n.c. con sede in GABY (AO) in loc. Halberpein, 1 (Capo gruppo) e Tekne s.r.l. con sede in ARNAD (AO), via Nazionale, 9.

Gaby, 19 novembre 2008.

Il Coordinatore del ciclo
CONSOL

N.D.R.: La traduzione del presente atto è stata redatta a cura dell'inserzionista.

N. 11 A pagamento.

Adjudication définitive : décision n° 59 du 19 septembre 2008.

Montant du marché : 1 766 894,04 euros, IVA exclue.

Adjudicataire : groupement temporaire d'entreprises LAZIER Dino & C. snc, dont le siège est à GABY – 1, hameau d'Halberpein (entreprise principale) et Tekne srl, dont le siège est à ARNAD – 9, route nationale.

Fait à Gaby, le 19 novembre 2008.

Le coordonnateur du cycle,
Silvano CONSOL

N.D.R.: Le présent acte a été traduit par les soins de l'annonceur.

N° 11 Payant.
